



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 34/063/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

- Séance du 25 juin 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle BOTIN

- **Demande de fonds de concours pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Cœur d'Essonne Agglomération s'est engagé à verser à ses communes membres de moins de 10 000 habitants, des fonds de concours destinés aux travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine,

Considérant les travaux de panneaux photovoltaïques de la cuisine centrale, d'un montant de 27 485,83 € HT, subventionnés par la Région à hauteur de 9 900 € dans le cadre du développement des énergies renouvelables,

Considérant les travaux d'amélioration des systèmes de chauffages de la maison des institutions et à l'Orangerie, d'un montant de 46 518,39 € HT, subventionnés par les certificats d'économie d'énergie d'un montant de 926,64 €,

Considérant la demande de la commune d'Ollainville de s'inscrire dans ce dispositif, Cœur d'Essonne, par délibération du 4 avril 2024, a proposé d'attribuer :

- un montant du fonds de concours de 8 792,92 € au financement de l'opération d'investissement de travaux des énergies renouvelables de la cuisine centrale,
- un montant du fonds de concours de 22 795,88 € au financement de l'opération d'investissement de travaux des améliorations des systèmes de chauffages de la maison des institutions et à l'Orangerie.

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ**

- **Prend** acte de l'attribution de ce fonds de concours par Cœur d'Essonne Agglomération.
- **Dit** que les dépenses ont été prévues au budget de la Commune.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce sujet.

Le 27 juin 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire